

Département	<b>Meurthe et Moselle</b>
Arrondissement	<b>NANCY</b>
Canton	<b>SEICHAMPS</b>

**COMMUNE de SEICHAMPS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 29 mars 2010

**NOMBRE**

de conseillers en exercice 29

de présents 23

de votants 28

**L'an deux mil dix, le lundi vingt-neuf mars**, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

**Etaient présents** : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, GUILLAUME, KEINERKNECHT

Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL FABRI, KRIER, MAISTRE

**Etait absent** : M. CLERC

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :**

Melle WOLFARTH à M. CHANUT  
Mme LEMINEUR à Mme LANUEL  
Melle DIART à M. CHARPENTIER  
Mme PANIS à M. GRANJON  
M. LECOMTE à M. GUILLAUME

A l'unanimité, Madame Marie-Noëlle MAISTRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **M. CHARPENTIER**

**OBJET**

**Convention d'échanges  
partenariaux sécurisés avec  
la Communauté Urbaine du  
Grand Nancy**

**N°16/2010**

*Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 23 mars 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 30 mars 2010 et affichage en Mairie le 31 mars 2010.*

**Le Maire,  
Henri CHANUT**

La Communauté urbaine du Grand Nancy a souhaité mettre en œuvre, sur l'ensemble de son territoire, un observatoire de la sécurité et plus spécifiquement des phénomènes délinquants et ce, afin d'être en mesure d'initier des stratégies adaptées et réactives en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels ayant compétence à s'y inscrire, en lien étroit avec le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance.

La mise en place de cet observatoire permet non seulement d'appréhender et d'objectiver l'ensemble des événements qui peuvent nourrir un sentiment d'insécurité mais aussi d'alerter les acteurs concernés afin qu'ils puissent élaborer, dans le champ de leurs compétences, des stratégies individuelles ou collégiales afin d'apporter des réponses concrètes et rapides face aux difficultés rencontrées.

Disposer d'un système d'observation des phénomènes délinquants sur le territoire de l'agglomération vise donc les objectifs suivants :

- mesurer l'insécurité à travers des indicateurs pertinents, élaborés collectivement,
- faciliter l'aide à la décision, voire à l'anticipation,
- assurer un suivi temporel et géo-localisé des phénomènes délinquants concernant un quartier, une ville et plus globalement, l'agglomération nancéienne,
- évaluer en continu les actions menées dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- élaborer des politiques publiques adaptées, partagées et réactives.

C'est sur la base de ces objectifs que le Grand Nancy a confié au cabinet Althing la mission de la mise en place de l'Observatoire de la sécurité, qui a consisté à :

- identifier les partenaires à associer au système d'observation : police nationale, communes, bailleurs sociaux, pompiers, transport public, ...
- établir les projets de convention et de protocoles d'échanges d'informations nécessaires entre les différents partenaires,
- fournir des données géo-codées et leur intégration dans un outil informatique autorisant l'accès à toutes les données, par territoire ou par type d'information aux différents partenaires,
- installer, mettre en œuvre, paramétrer l'outil informatique et en assurer la maintenance,
- accompagner, assurer la formation de l'ensemble des utilisateurs du système d'information.

Au terme d'une étude qui a permis de rencontrer les partenaires potentiels pour alimenter l'observatoire, faire préciser leurs attentes par rapport à la mise en place de cet outil, réaliser l'inventaire des données disponibles et mobilisables et cadrer les modalités d'exploitation et de partage de l'information, il convient d'officialiser la mise en place de conventions d'échange de données pour autoriser le fonctionnement du système d'observation à l'échelle de l'agglomération nancéienne.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'échange de données entre la commune et la Communauté Urbaine du Grand Nancy, mais également avec tout autre partenaire institutionnel identifié et autorisé à partager ces informations, pour permettre le fonctionnement du système d'observation tant à l'échelle de l'agglomération, qu'à l'échelle communale.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,  
**Henri CHANUT**